

## LA CHAIR ET L'ESPRIT DE L'HOMME

Les considérations suivantes sont également utiles pour bien des textes semblables à cette lecture du jour. Il faut cependant bien noter que ni le sens de la chair ni le sens de l'esprit ne sont présentés complètement ; ils le sont seulement en fonction de cette lecture. De plus, ce qui est envisagé, c'est la chair et l'esprit dans leur rapport ; et ici aussi au sujet de Romains 8, 8-17.

Une autre remarque à faire, c'est qu'il ne faut pas confondre la chair et l'esprit avec le corps et l'âme ; ceux-ci regardent aussi l'homme, mais compris selon un autre point de vue.

- 1) D'une façon générale et avant le péché d'Adam, la chair et l'esprit peuvent se définir de la façon suivante et complémentaire :
  - la chair désigne la part sensible, dépendante et cohérente ;
  - l'esprit désigne la part ingénieuse, autonome et transcendante.

Leur nature est également différente, tout en étant créée par Dieu pour leur collaboration au sein de toute la création :

- la chair est composite et donc mortelle (c.à.d. pouvant perdre la vie qui l'anime et l'unifie) : elle est tirée de la poussière du sol et, par l'âme qui lui communique sa vie, elle prend la forme d'un corps, c.à.d. d'un ensemble organisé. C'est dans la chair que le monde inanimé trouve la vie et accède à l'animal et à l'homme. Liée à l'esprit, la chair ordonne les éléments du monde selon les directives de l'esprit ;
- l'esprit est simple et donc immortel (c.à.d. conservant intégralement sa vie) : il est tiré de l'Esprit de Dieu (c'est pourquoi il porte le même nom) et, par l'âme et le corps auxquels il communique son caractère divin, il saisit toute la création terrestre pour l'entraîner vers Dieu. C'est par l'esprit que le divin accède au terrestre et l'élève au céleste. Lié à la chair, l'esprit rappelle aux activités de la chair l'origine divine du monde. On peut retrouver ces sens en : Gn 1,26 ; 2,7 ; Job 10,9-12 ; 33,4-6 ; 34,14-15 ; Ps 8,6-7 ; Eccl 3,19-21 ; Sg 2,23 ; Eccl 17,1-8.

La chair et l'esprit ont été créés dans une unité harmonieuse et paisible, et selon un ordre précis : la chair soumise à l'esprit, et l'esprit soumis à l'Esprit de Dieu. Cet ordre ressemble à celui que l'on trouve dans la rédemption de l'homme (1 Cor 3,22-23).

- 2) Avec et après le péché qui est rupture d'avec Dieu, tout l'homme, et donc l'esprit aussi bien que la chair, tombe dans la mort, c'est à dire passe dans un état où cesse l'union avec Dieu. Non pas l'union due à la puissance créatrice de Dieu, mais l'union de perfectionnement que Dieu avait en vue pour l'homme, à savoir l'union d'harmonie avec Dieu, d'élévation jusqu'à lui, et de transformation en lui. Par le péché, cette union est rompue, encore que l'homme garde le désir de la retrouver, puisque le péché n'a pas anéanti l'image divine en l'homme, mais l'a seulement défigurée, ternie, aveuglée. La chair et l'esprit voient de même leurs facultés et leurs possibilités blessées, amoindries, dégradées, et leur union faussée, relâchée, insupportable. Cet état se manifeste par tous les excès et les défauts de chacun, et par les oppositions et les asservissements réciproques, que nous connaissons bien (Gn 6,3 ; Eccl 12,7 ; Sg 1,13-16).

Cependant, la mort n'a pas produit le même effet dans la chair et dans l'esprit, compte tenu de leur nature et de leur responsabilité dans le péché. Parce que l'esprit est un substrat divin (comme le sont les anges), parce que sa fonction essentielle est d'entraîner la chair vers Dieu, parce qu'il sait naturellement en quoi consiste le péché qui offense Dieu, et parce qu'il est

simple, tout d'une pièce, la mort de son union directe à Dieu est totale : l'esprit est comme paralysé, figé dans la mort éternelle, et toutes ses tendances et facultés demeurent sans réponse du côté de Dieu.

Par contre, la chair, parce qu'elle est tirée du monde qui l'entretient, parce que sa fonction essentielle est de s'occuper du terrestre, parce qu'elle n'a pas une notion claire du péché et qu'elle y fut entraînée, et parce qu'elle est composée, tout en éléments variés, la mort de son union indirecte à Dieu n'est pas aussi complète : la chair est une morte en sursis, vouée à la mort éternelle, et ses facultés et potentialités sont uniquement préoccupées des choses du monde. C'est ce que l'on peut voir dans le sort d'Adam après le péché : bien qu'Adam fût menacé de mort s'il péchait, il demeure vivant. Ceci se résout de la façon suivante : l'expulsion d'Adam hors du Paradis montre la mort instantanée de son esprit ; son maintien en vie hors du paradis indique la mort retardée de sa chair. C'est là, me semble-t-il, l'explication imagée de ce que j'ai avancé ci-dessus : parce que l'esprit est immédiatement en contact avec Dieu, la mort de l'esprit est immédiate ; mais parce que la chair n'est pas immédiatement en contact avec Dieu, la mort de la chair n'est pas immédiate.

- 3) Si, avec le déluge, Dieu a bien montré que sa justice condamne toute chair à la mort éternelle, il a révélé par après que sa miséricorde allait prendre le relais de sa justice, entreprendre de sauver l'homme. Pour ce faire, il lui donne la Loi, mais ce n'est là qu'un commencement, une ébauche, un essai de salut. En effet, la Loi elle-même révèle ce caractère d'essai par le double effet qu'elle produit, un effet à la fois bénéfique et désastreux. Elle fait, en effet, miroiter à l'horizon le salut et se montre comme le chemin qui y mène. L'homme la voit donc comme un immense bienfait, il s'en réjouit et s'engage. Mais il ne lui faut pas longtemps pour découvrir que, faible comme il est, il est incapable de la mettre en pratique. Il a beau parcourir ce chemin, il fait du surplace : ses infidélités répétées éloignent sans cesse le salut ; et Dieu a beau l'encourager, il aboutit au même résultat. Tantôt le salut lui fait l'effet d'un mirage, tantôt il recule comme la ligne de l'horizon pour le marcheur.

Les prophètes interviennent alors, mais, s'ils jettent une lumière plus vive sur le salut, c'est toujours dans la ligne de la Loi. Ils accentuent l'effet bénéfique et désastreux de celle-ci, au point de jeter l'homme à la fois dans une espérance folle et dans un désespoir total. C'est, d'une part, l'impossibilité pour l'homme d'acquérir le salut par lui-même à cause des péchés qui le maintiennent dans la mort, et, d'autre part, la certitude absolue du salut que Dieu lui-même accomplira par son Messie. Tout cela est longuement développé par saint Paul en Romains 7 qui précède notre texte. On y verra la nécessité de bien nous imprégner de cette leçon donnée par la Loi et les Prophètes, pour saisir convenablement et pour redécouvrir le prix du salut qu'il expose au chapitre 8.

A la fin de son exposé, en Romains 7, l'apôtre remplace le terme « esprit » par le mot « raison » (ou intelligence ou entendement : *voûς* en grec), car il se place au point de vue moral. Puis il termine en disant : « Or, grâce soit à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur ». Il appartenait en effet à Jésus d'accomplir le salut que la Loi mosaïque montrait sans pouvoir le donner.

- 4) Parce qu'il est Dieu, Jésus Christ a pu faire ce qu'aucun homme ne pouvait faire : il a détruit le péché en obéissant jusqu'à la mort à la volonté de son Père, et il a anéanti la mort en ressuscitant. Dorénavant, le péché et la mort n'ont plus d'empire sur lui, et c'est pourquoi il a promis le Saint-Esprit qui accomplirait en ceux qui croient en lui cette même destruction du péché et de la mort, et leur donnerait la force de les dominer. Par la grâce du baptême, l'homme est régénéré. Mais il est rétabli dans une justice bien plus grande et admirable que celle d'Adam avant le péché, puisque c'est l'Esprit de Dieu lui-même qui habite en lui. De ce fait, l'esprit en l'homme participe immédiatement à la résurrection du Christ, et cela pour les

mêmes motifs que signalés plus haut. Mais la chair en l'homme n'y participe pas immédiatement, et cela également pour les mêmes motifs qui la concernaient : songeons, par exemple, au fait qu'elle n'a pas subi la mort complète comme l'esprit, et qu'il lui faut maintenant mourir complètement pour ressusciter, c.à.d. pour acquérir non pas n'importe quelle vie mais la vie du Christ ressuscité. On constate donc ceci : si la chair participe déjà à la régénération de l'esprit, cependant la mort et le péché continuent à exercer leur œuvre en elle.

Il s'en suit, dit Saint Paul, une lutte entre l'esprit et la chair : lui, refusant le péché qu'il ne peut tolérer ; elle, encore encline au péché, qu'elle ne peut vaincre. Une telle conclusion ne nous paraît pas claire à première vue, et pose même, à bon droit, quelques problèmes. Par exemple : de quel ordre est cette lutte, et pourquoi est-elle montrée comme violente, si la chair est déjà sanctifiée ? Pourquoi si peu d'indulgence pour la chair qui est plus victime du péché et de la mort que coupable ? Pourquoi faut-il déployer envers elle une haine qui doit aller jusqu'à la faire mourir ? Quelle raison saint Paul a-t-il d'avoir une si belle opinion de l'esprit, alors que nous savons par ailleurs qu'il peut encore pécher ? Quelle est la valeur de cette résurrection de l'esprit, si celui-ci n'est pas capable d'améliorer la chair qu'il a la charge d'entraîner, et pourquoi son rôle consiste-t-il au contraire à faire mourir la chair ?

- 5) Pour comprendre une telle conclusion, il faut tenir compte de deux faits, inhérents à la situation nouvelle que constitue la vie chrétienne, deux faits auxquels on ne prête pas beaucoup d'attention aujourd'hui.

Le 1<sup>er</sup> fait est l'état de pérégrination du baptisé, c.à.d. un état de développement et de progression devant atteindre sa perfection en Dieu dans le ciel. Par rapport à l'économie ancienne, c.à.d. à la situation d'avant le baptême, cet état est déjà parfait puisque le salut est donné, mais par rapport à la perfection du Ciel il est encore inachevé. C'est ce que saint Paul exprime en disant d'une part : « Nous sommes sauvés en espérance » (Rm 8,24), et d'autre part : « Travaillez avec crainte à votre salut » (Ph 2,12). La vie chrétienne – le terme « chrétien » le dit – est à l'image de la vie du Christ Jésus. Bien que Verbe fait chair, Jésus a commencé par naître, ensuite il a grandi et progressé jusqu'à atteindre l'achèvement en Dieu dans sa mort puis dans sa résurrection. De même l'Église a commencé par naître à la Pentecôte, et elle atteindra la perfection définitive et impeccable seulement à la Parousie. Cette disposition divine signifie ceci : si Dieu a créé l'homme sans l'homme, il ne veut pas sauver l'homme sans l'homme, il veut sa coopération afin que l'homme ait aussi la joie et le mérite d'avoir mis du sien pour obtenir le Salut. Ainsi la vie chrétienne, par l'Esprit du Christ, accomplit ce que la Loi et les Prophètes montraient comme contradictoire.

La grâce du baptême est donc comme un germe, parfait en son commencement mais inachevé par rapport au terme de son développement. Elle doit, avec le travail de l'homme, envahir peu à peu son être, se développer en lui, et lui faire atteindre la taille parfaite de l'homme nouveau dans la béatitude éternelle. Parce que le baptisé n'est pas consommé et établi parfaitement dans la grâce, et qu'il a encore la possibilité de pécher, il doit passer par les épreuves destinées à le purifier et à l'affermir, apprendre la fidélité et l'obéissance jusqu'à la mort et la mort de la croix. L'Esprit en l'homme est donc réellement ressuscité par la participation à la résurrection du Christ, mais cette participation est partielle, ou plutôt c'est une participation par anticipation, c.à.d. de l'ordre du commencement et non de l'achèvement. Si ceci est vrai de l'esprit, à plus forte raison l'est-il de la chair qui garde toujours l'inclination au péché et est soumise à la mort.

Le 2<sup>ème</sup> fait, c'est, par rapport à l'Économie ancienne, l'état de perfection de l'Économie nouvelle dans laquelle le baptisé encore imparfait est introduit. Or, ceci exige de lui un comportement digne de la condition nouvelle qu'il a reçue. Cet état nouveau est exigeant, mais n'est pas désespérant comme auparavant. Avant la Loi, la situation de l'homme était triste et né-

faite, vécue dans la fatalité sous la domination du péché et de la mort ; sous la Loi, elle était dramatique et pitoyable, vécue dans l'antagonisme d'un espoir fou du salut promis et d'une incapacité totale à y parvenir ; mais maintenant, sous la grâce, elle n'est plus désespérante, puisque le salut est déjà donné. Par contre, cette situation nouvelle est exigeante, d'une exigence radicale et pourtant légitime : radicale, parce qu'elle ne tolère plus le péché ; légitime, parce que la grâce, même si elle est un germe en développement, est suffisamment puissante dans le moment présent pour rendre l'homme capable de ne plus pécher. C'est pourquoi, si le baptisé pêche, son péché est plus grave que sous la Loi et surtout qu'avant la Loi ; c'est ce que saint Paul rappelle en He 10,26-31 où il dit en terminant : « Oh chose effroyable que de tomber aux mains du Dieu vivant ! ». La condition nouvelle du baptisé exige donc un comportement qui rejette le péché. D'où, un combat incessant qui s'installe tout au long de sa vie pérégrinante, mais c'est un combat dans lequel il est muni des armes de l'Esprit de Dieu (Eph 6,10-17). La situation est donc la suivante : le baptisé a pour compagnon puissant le Saint-Esprit qui anime et fortifie son esprit, et pour ennemi le péché dont il n'est plus débiteur et qui n'a plus de raison d'être.

- 6) C'est en tenant compte de ces deux faits qu'en Rm 8,8-17 (et même depuis le v. 1), saint Paul envisage la vie selon l'esprit en opposition avec la vie selon la chair. C'est à des chrétiens, en effet, qu'il s'adresse, non à des juifs ou à des païens. À cause de cette vie nouvelle dans le Christ (2<sup>ème</sup> fait) qui doit tendre à la perfection du Ciel (1<sup>er</sup> fait), il provoque nécessairement un clivage entre les mots « chair » et « esprit ». Il les envisage à la lumière de la nouveauté du Christ : l'esprit est envisagé comme totalement imprégné par le Saint-Esprit, et la chair est uniquement envisagée comme le lieu du péché. Autrement dit, il n'envisage pas l'esprit selon sa possibilité de pécher encore, car ceci est indigne de la grâce, et il n'envisage pas la chair selon la sainteté reçue, car ceci est haï par le péché. C'est ce qu'il disait plus haut, mais redit ici d'une façon plus radicale : « Le désir de la chair, c'est la Mort, tandis que le désir de l'esprit, c'est la vie et la paix » (Rm 8,6). Il prend donc bien la chair et l'esprit dans leur manière d'agir dans la vie nouvelle. Au fond, saint Paul ne traite pas ce problème d'une façon scolaire, mais en pédagogue qui sait que le plus est dans le chrétien.

Afin de ne laisser aucun point obscur à ce sujet, prenons comme comparaison un enfant (le baptisé n'est-il pas un nouveau-né ?) qui, après avoir été élevé dans la grossièreté, les disputes, les déficiences et les vices, est adopté par une famille aux mœurs vertueuses, au mode de vie élevé, aux sentiments nobles, à la vie exemplaire. Cet enfant, s'il est heureux d'avoir été adopté par cette famille et désire lui ressembler, s'étonnera-t-il des exigences qu'on lui demandera ? Même si, surtout dans les débuts, on est indulgent envers lui, il remarquera bien vite qu'on ne le considérera au niveau de cette famille que s'il satisfait à toutes les exigences. Ainsi en est-il du baptisé, nouveau-né adopté par Dieu dans l'Église sainte et immaculée (car c'est ainsi qu'il faut voir la vie chrétienne sous la grâce). C'est cette attitude pédagogique qu'adopte ici saint Paul. Les mauvaises habitudes, les vices, les penchants pervers qui, là, animent l'enfant, sont ici la chair, les œuvres du corps ; et la pureté de vie, les vertus, les bons sentiments demandés à l'enfant sont ici l'esprit, la vie selon l'esprit. De même que les éducateurs de l'enfant lui demandent de faire mourir ses vices et d'acquiescer les vertus, de même saint Paul demande aux chrétiens de faire mourir la chair et de vivre selon l'esprit. Le sens de chair et esprit n'est donc pas fondamentalement différent de celui que l'on trouve ailleurs dans la Bible. Les différences sont seulement circonstancielles : elles tiennent aux exigences de la vie nouvelle dans le Christ, et à la manière pédagogique à employer pour y satisfaire. Ailleurs, dans de tout autres contextes, saint Paul semblera dire le contraire de ce qu'il dit ici, prenant l'esprit en mauvaise part, et la chair en bonne part ; par exemple, il dit aux Philippiens : « Demeurer dans la chair est (pour moi) plus urgent pour votre bien » (Ph 1,24), alors qu'ici il dit : « Ceux qui sont dans la chair ne peuvent pas plaire à Dieu ». Voir aussi : Rm 9,3 ; 1 Cor 9,11 ; 2 Cor 3,3 ; 7,1 ; Eph 2,2 ; 6,12 ; Col 1,24 ; 2 Tim 1,7.

« La tendance (ou désir) de la chair est ennemie de Dieu, car elle n'est pas soumise à la Loi de Dieu, et ne peut pas l'être » (Rm 8,7). Et pourquoi ne peut-elle pas l'être ? Ce ne sont ni l'homme, ni la chair, ni l'esprit, ni quelque autre nature qui ne le peuvent pas, mais c'est la tendance de la chair qui ne le peut pas. Comme s'il disait : le vice ne le peut pas, mais la nature le peut, ou bien : celui qui boite ne peut marcher droit, et il ne le peut pas. Le pied le peut, mais la claudication ne le peut pas. Supprime la claudication, et tu pourras marcher droit. Tant que la claudication sera maintenue, tu ne pourras marcher droit ; de même, tant que subsiste la tendance de la chair, elle ne peut être soumise à la loi de Dieu. Que la tendance de la chair soit supprimée, et l'homme le peut. Lorsqu'il dit : « La tendance de la chair est ennemie de Dieu », il ne faut pas comprendre que cette ennemie puisse nuire à Dieu. Elle est ennemie par sa résistance, et non par ses attaques. Mais la tendance de la chair est malfaisante pour celui en qui elle réside, parce qu'elle est un vice, et qu'elle est nuisible envers la nature dans laquelle elle se trouve.

Guillaume de saint Thierry, Exposé sur l'épître aux Romains, Livre V.

« Il donnera aussi la vie à vos corps mortels » (Rm 8,11), c.à.d. pour qu'ils ne soient plus morts, ni mortels, lorsque l'animal en l'homme ressuscitera en devenant spirituel (1 Cor 15,44), quand le mortel revêtira l'immortalité et sera absorbé par la vie (1 Cor 15,54). Car, lorsqu'il avait dit, en fixant les limites de la grâce du temps présent, que le corps était mort véritablement à cause du péché tant qu'il n'était pas restauré par la résurrection (Rm 8,10), cette sanction du péché qui obligeait de mourir demeurait en lui ; par contre il précisait que l'esprit restait vivant à cause de la justice, car, bien que nous soyons toujours chargés du corps de cette mort, notre homme intérieur continue à respirer grâce à la justice de la foi, prélude à notre rénovation. Cependant, pour que l'ignorance humaine garde l'espérance de la résurrection du corps, eh bien ! celui qu'il avait considéré comme mort dans le siècle présent à cause de la sanction du péché, il l'assure d'être vivifié dans le futur à cause du mérite de la justice, et ainsi, non seulement de mort il redeviendra vivant, mais également de mortel qu'il était il demeurera mortel. Soyons attentifs à l'enseignement lumineux de l'Apôtre. Ce qu'il dit ici, il le dit pour que les hommes ne croient pas qu'ils ne pourraient retirer aucun bénéfice de la grâce du Christ, parce que leur corps devait obligatoirement mourir. Ils doivent cependant être attentifs à ceci : leur corps supporte la sanction du péché par laquelle ils doivent mourir ; mais ce qui avait été détruit dans l'homme par cette mort due à l'infidélité commencerait à vivre en raison de la justice due à la fidélité. Ne pensez donc pas, dit-il, que ce soit un mince avantage qui vous ait été apporté par le Christ : c'est pour que votre esprit vive dès maintenant en raison de la justice dans un corps mort à cause du péché, et pour que vous ne désespériez pas de voir la vie accordée également à votre corps. « Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ Jésus d'entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous » (Rm 8,11).

Guillaume de saint Thierry, idem.

Gérard Weets  
(avant 1995)